

## CHRYSO® EnviroMix 2091



1164  
23  
EN 934-2+A1:2012  
1164-CPR-ADJ001

### 1 Code d'identification unique du produit :

- EN 934-2+A1:2012 : T.2

**2** Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
Numéro de lot : Voir emballage/étiquette

**3** Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Plastifiant Réducteur d'eau

**4** Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
CHRYSO SAS 7 rue de l'Europe - 45300 SERMAISES DU LOIRET France

**7** Performances déclarées :

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES
Teneur en ions Cl <sup>-</sup>	≤ 0,100 %	EN 934-2+A1:2012
Teneur en NA <sub>2</sub> O équivalent	≤ 2,00 %	EN 934-2+A1:2012
Effet sur la corrosion		EN 934-2+A1:2012
Réduction d'eau	≥ 5% par rapport au béton témoin	EN 934-2+A1:2012
Résistance à la compression	à 7 jours : béton adjuvanté ≥ 110% du béton témoin à 28 jours : béton adjuvanté ≥ 110% du béton témoin	EN 934-2+A1:2012
Teneur en air du béton frais	≤ 2% maximum en volume au dessus du béton témoin	EN 934-2+A1:2012
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	EN 934-2+A1:2012

**8** Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

**5** Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'Annexe V :  
Système 2+

**6** Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
EN 934-2+A1:2012  
Le CERIB, organisme notifié n°1164, a réalisé une inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine ainsi qu'une surveillance, une évaluation et une appréciation du contrôle de production en usine selon le Système 2+ et a délivré le certificat :  
N° 1164-CPR-ADJ001

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
Quentin BRANGER, Responsable Qualité Produits et Transfert Industriel